

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

2020 DFPE 185 - Signature d'un protocole transactionnel entre la Ville de Paris et la SAS PEOPLE & BABY.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil ;

Vu le projet de délibération du 1^{er} décembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris le principe et les modalités de la convention de transaction entre la Ville de Paris et PEOPLE & BABY ;

Sur le rapport présenté par Mme Céline HERVIEU, au nom de la 6^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de transaction avec PEOPLE & BABY et du versement d'une indemnité compensatrice de 14 175 € nets de TVA à PEOPLE & BABY ;

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de transaction et du versement de l'indemnité compensatrice de 14 175 € nets de TVA à PEOPLE & BABY ;

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer, au nom de la Ville de Paris, la convention de transaction conclue avec PEOPLE & BABY ;

Article 4 : Les dépenses correspondantes au versement de l'indemnité compensatrice prévue par la convention de transaction seront imputées sur le chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, nature 611, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2020.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO